



es que je peut avoir la garde de ma fille

Par **aziz71**, le **13/07/2010** à **01:04**

bonjour a tous,je me suis marié au maroc fin 2007,quand a femme est arrivé en france et elle tombé enseinte des son arrivé son comportement a changer des les premiers jour, elle a ma accusé une premier fois comme de vouloir tué l'enfant a lord que c le medecin qui lui a dit d'arrété de marché parceque le bebe etait trop bas,sa famille ma menacé de la quité,mais je voulais pas.a la naissance j'ai eu une belle petite fille,elle es devenu tres jalouse,interdit de voir ma mere et ma famille,elle a porté plainte pour coup et blessure,le medecin a constaté des bleu derriere les oreilles,a l'intérieur de la cuir chevelu et a l'intérieur de la gencive que des mensonges je lé jamais touché,elle m'a di j'ai plus besoin de toi j'ai met papier c ma fille qui vas me lé faire c pas toi,la plainte a ete classé,j'ai rien eu,elle a continué a me arcelé moralement,elle es parti dans un foyer avec ma fille,j'ai porté plainte contre sous traction d'enfant,elle a ete convoqué,et elle demandé le divorce..je lé denoncé qu'elle c marié avec moi que pour c papier,j'ai deposé plusieurs main courante,les inpecteurs ont decouvert son manège,ils ont mit une main courante contre elle,pour mensonges,il y a aucun moyen de discution,elle a dis j'ai ma fille j'ai met papier ni le procureur,ni ton juge fera quelquechose,ils me donneront les papiers c ca la france,et la elle profite des aides...maintenant j'essaye de recupéré ma fille pour son bien et son équilibre,je passe en octobre pour une reconciliation et avoir la garde..je demande a quelqu'un qui si connait,es que je peut avoir la garde de ma fille?? alord qu'elle a que un récicipé